REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR



Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le 1 6 MARS 2023

ID : 083-218300424-20230307-DCM20230307_13-DE

2023 267

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres:

En exercice: 33

Présents : **21** Représentés : **10**

Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de la convocation: 27/02/2023

Date d'affichage: 28/02/2023

de la commune de COGOLIN Séance du mardi 07 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **sept mars à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS:

Christiane LARDAT - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - René LE VIAVANT - Elisabeth CAILLAT - Jean-Paul MOREL - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Corinne VERNEUIL - Michaël RIGAUD - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Kathia PIETTE - Philippe CHILARD - Julie LEPLAIDEUR -

POUVOIRS:

Liliane LOURADOUR à Franck THIRIEZ / Erwan DE KERSAINTGILLY à Gilbert UVERNET / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Danielle CERTIER à Audrey TROIN / Isabelle BRUSSAT à Francis LAPRADE / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT / Isabelle FARNET-RISSO à Patrick HERMIER / Bernadette BOUCQUEY à Philippe CHILARD / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

ABSENTES:

Christelle DUVERNET - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Les séismes de février 2023 en Turquie et en Syrie ont provoqué des dégâts considérables.

Pour venir en aide aux sinistrés, l'association « SOS Chrétiens d'Orient » est mobilisée afin d'apporter au plus grand nombre, tous les biens de première nécessité (couches, lait maternisé, médicaments, nourriture, eau, vêtements et produits d'hygiène) par le biais de centres d'accueil.

N° 2023/03/07 - 13
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION « SOS CHRETIENS D'ORIENT »

N° 2023/03/07 - 13 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION « SOS CHRETIENS D'ORIENT »

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « SOS Chrétiens d'Orient » d'un montant de $1.000 \in \text{(mille euros)}$.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle au bénéfice de l'association « SOS Chrétiens d'Orient » pour l'année 2023 pour un montant de 1.000 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A LA MAJORITE – 24 POUR - 7 CONTRE (Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE - Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,

Marc Etienne LANSADE

Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD